# **RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2021**



L'an deux mil vingt et un, le quatre septembre, à onze heures trente, exceptionnellement, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

### Étaient présents :

Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoints; Mme CHAPELLE Noëlle, Mme COQUELLE Peggy, Mme HATTON Amélie, Mme JASSAK Madelyne, M. MANGIN Jérôme, Mme LEMONNIER Valérie et M. DELAUNE Valentin.

Absents excusés: M. HEBERT Richard, M. PASCAL Régis et M. LAINNE Jean-Baptiste.

Les procurations écrites suivantes ont été données :

- M. HEBERT à Mme CHAPELLE
- M. PASCAL à Mme LEMONNIER

Mme BROUTE Karine et M. MANGIN Jérôme ont été élus secrétaires de séance.

#### ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX A L'ANCIENNE MAIRIE (n°1/09-2021)

Le rez-de-chaussée de l'ancien logement communal rue René Coty doit être aménagé afin d'accueillir dans de bonnes conditions Mme GUIBOUX, infirmière. L'entreprise qui a réalisé les travaux du cabinet dentaire de Mme CIZMAS a été contactée. Une estimation des travaux lui a été demandée.

## **CHOIX ET VOTE D'UN DEVIS ET SON FINANCEMENT (n°2/09-2021)**

Le rez-de-chaussée de l'ancien logement communal rue René Coty devant être aménagé pour l'accueil de Mme GUIBOUX, infirmière, un chiffrage des travaux a été sollicité auprès de la SARL Elite Constructions de Grand-Couronne. Ceux-ci sont estimés à 14500 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de confier à la SARL Elite Construction de Grand-Couronne la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du rez-de-chaussée de l'ancien logement communal rue René Coty pour un montant de 14500 euros HT. Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à la section d'investissement du budget 2021.

## ANCIEN PRESBYTERE - REDUCTION SUR LOYER (n°3/09-2021)

La mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère à Mme VAQUEZ Oriane, kinésithérapeute, prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2021 a été décalée d'une semaine. Pour compenser ce retard, il est proposé de réduire la 1<sup>ère</sup> mensualité de loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à Mme VAQUEZ Oriane, une réduction sur la mensualité du mois de septembre 2021 la portant à 400 euros.

#### QUESTIONS URGENTES POUVANT SURVENIR AVANT CETTE REUNION

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Le cabinet de kinésithérapie ouvre le 6 septembre 2021
- La prochaine réunion de la commission des travaux est fixée au 10 septembre 2021 à 19 heures
- L'étude sur le dimensionnement du regroupement scolaire est lancée
- M. le maire informe que la Communauté de communes Campagne de Caux envisage de créer un groupement de commande pour tout ce qui concerne les cavités. Elle propose d'y associer les communes. Une réponse doit être donnée avant le 20 septembre 2021. M. le maire demande aux membres du conseil d'y réfléchir afin de prendre une décision lors du prochain conseil le 14 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.